

# Elargissement : opportunités pour les entreprises et positionnement de la France

**Depuis le processus de libéralisation des économies, les échanges des pays candidats, orientés antérieurement vers l'Est, le sont désormais vers l'Ouest, la proportion trois quarts / un quart s'étant approximativement renversée. Cette réorientation est certes asymétrique car, pour l'UE à 15, la part des échanges vers les nouveaux pays membres augmente, mais reste globalement faible. La France, traditionnellement peu présente sur ces marchés acquis, en quelques années, de nouvelles parts de marché, avec un peu de retard sur ses principaux concurrents. Pourtant, sa place demeure encore largement inférieure à ce qu'elle pourrait être.**

par **Serge Krebs**  
*Direction des relations économiques extérieures (DREE)*

L'adhésion officielle de huit pays d'Europe centrale et de deux îles méditerranéennes à l'Union européenne le 1<sup>er</sup> mai 2004 est non seulement un événement politique mais aussi

économique. Cette date consacre un processus d'intégration lancé il y a plus de dix ans. La reprise de l'acquis communautaire, tout particulièrement dans le domaine industriel et commercial, a commencé dès le début des négociations.

La taille des économies des nouveaux membres reste certes relativement faible par rapport à celles des 15. Leur PIB commun représente de l'ordre de 4,2 % du PIB de l'Union à 15. Cet apport modeste n'est cependant pas négligeable puisqu'il permet à l'Union européenne à 25 de devenir la première puissance économique mondiale.

Pour les nouveaux Etats membres, en revanche, l'intégration dans l'Union européenne aura été un choc d'une importance capitale en les obligeant à transformer radicalement leurs économies.

Pour la France, traditionnellement peu présente sur ces marchés, l'impact économique de l'élargissement s'avère important. L'entrée des dix nouveaux membres dans l'Union européenne est l'occasion de faire le point sur un certain nombre de questions. Qu'a changé l'élargissement pour l'Union européenne ? Quelles ont été les conséquences économiques pour les nouveaux Etats membres ? Quelle est la place des entreprises françaises dans les nouveaux Etats membres ? Quels sont les secteurs offrant le plus d'opportunités pour ces entreprises françaises ?

## L'Union européenne : première puissance économique mondiale

Le 1<sup>er</sup> mai 2004, Chypre, la Hongrie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie ont intégré l'Union européenne. Sa population a

augmenté de 75 millions d'habitants, soit 20,3 % de plus, pour atteindre 455 millions d'habitants, soit le plus grand marché intérieur du monde. Cela placera l'Union européenne largement en tête devant les Etats-Unis, qui dénombre 289 millions d'habitants. Mais il s'agit d'une population vieillissante. Par exemple, les dix nouveaux membres enregistraient, en 2003, tout juste 650 000 naissances vivantes alors que la France avec une population inférieure de 15 millions en enregistrait plus de 750 000. De plus, leur balance migratoire conjointe est nettement déficitaire.

Le PIB de l'Europe à 25 atteint 9 732 Md€, soit juste un peu plus que celui des Etats-Unis estimé à 9 713 Md€. Alors que le commerce extra communautaire des 25 ne dépasse que de 10 % celui des Etats-Unis, le commerce extra et intra communautaire, soit 5 182 Md€, représente près du triple du commerce extérieur américain.

Les nouveaux contours de l'Union nous obligent à modifier la perception que nous avons des distances. Paris se trouve à égale distance de Prague et de Barcelone, toutes deux connectées par l'autoroute. Strasbourg est pratiquement aussi éloigné de Pau que de Varsovie (1 212 km contre 1 235 km). Plus étonnant encore : Strasbourg est plus proche de Budapest (954 km) que de Lorient (964 km). Les marchés des 10 nouveaux Etats membres doivent donc être considérés comme des marchés de proximité. Les écarts de PIB entre les nouveaux et les anciens Etats membres sont encore importants, mêmes exprimés en parité de pouvoir d'achat et malgré un rattrapage déjà amorcé. Seuls Chypre et la Slovénie dépassent 70 % de la moyenne européenne à 15 et Malte s'en approche fortement (69,2 %). Le plus gros PIB des dix nouveaux Etats membres, la Pologne, atteint tout juste 42,6 %, avant dernier

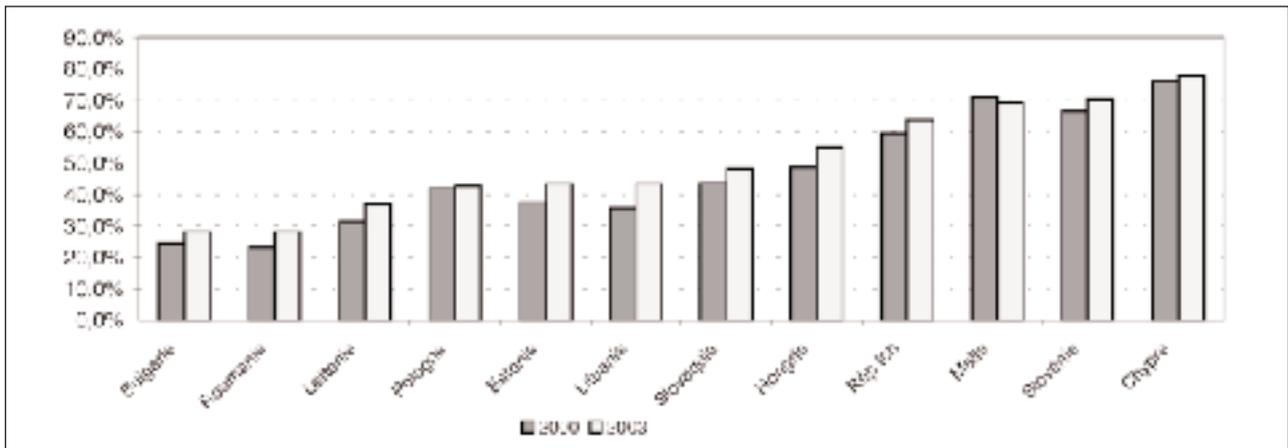


Fig.1.- PIB par habitant en parité de pouvoir d'achat (en % de la moyenne de l'UE 15). Source : Eurostat, calculs DREE.

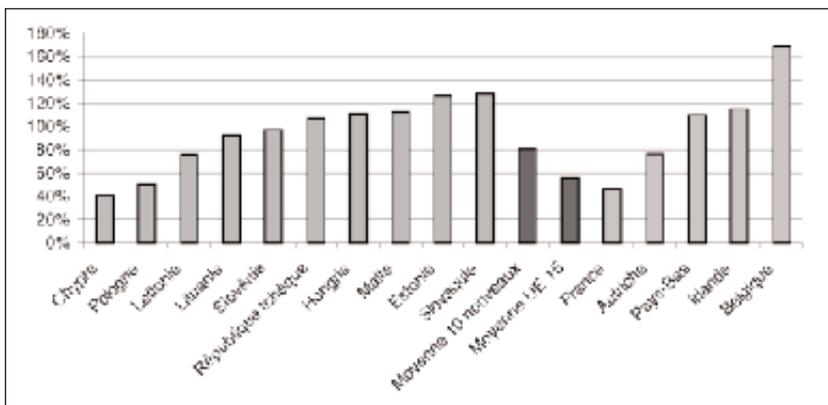


Fig. 2. - Taux d'ouverture aux échanges extérieurs (exportations + importations rapportées au PIB). Source : Eurostat, calculs DREE.

avant la Lettonie à 36,8 % (voir la figure 1 ci-dessus).

## Des économies achevant leur transition et désormais très ouvertes

Depuis la chute du mur de Berlin en 1989 et le commencement du processus d'intégration en 1993, les transformations, dues à un important mouvement de privatisation et de libéralisation, subies par les économies des nouveaux membres sont considérables. L'exemple le plus frappant est sans doute celui de la part des capitaux privés dans la production. En 1989, on estimait cette part à 24 % seulement, avec des variations d'un pays à l'autre. En 2002, cette part atteint 80 %, c'est-à-dire qu'elle est plus élevée que dans beaucoup de pays de l'Union à 15, dont la France. Elle culmine par exemple à 85 % en Hongrie. Pareillement, le taux d'ouverture aux

échanges extérieurs qui n'était que de 39 % en 1990 s'élève désormais à 80 %. C'est généralement le cas des pays de taille modeste (voir, dans la figure 2, la Belgique, l'Irlande et les Pays-Bas). Mais la moyenne européenne se situe à 55,7 % et la France, à 46 %, est dépassée même par la Pologne.

Conséquence de la transition vers une économie de marché, les pays d'Europe centrale ont tous connu une nette progression de la part des services dans

leurs économies. Ainsi, ils représentent désormais plus de 50 % des économies des pays d'Europe centrale. La Hongrie connaissait en 2002 le plus fort taux (60 %) et la Pologne, le plus faible (52 %).

Les échanges des pays candidats sont désormais tournés vers l'Union européenne et ont opéré un changement radical depuis le processus de libéralisation des économies ; ils ont été littéralement renversés d'est en ouest dans un rapport inversement proportionnel (environ trois quarts/un quart). Les pays candidats, dans leur ensemble, réalisent désormais 62,7 % de leur commerce extérieur vers l'Union européenne à 15 (58,6 % de leurs importations et 67,6 % de leurs exportations). Certes, cette réorientation est asymétrique car, pour l'Union européenne à 15, la part des échanges vers les nouveaux pays membres reste globalement faible (voir la figure 3).

Le dynamisme des échanges entre l'Union à 15 et les dix nouveaux membres ne se dément pas. En 12 ans, les exportations ont plus que triplé et les

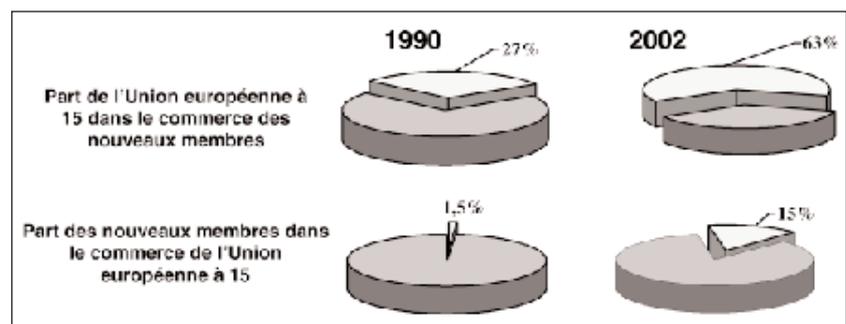


Fig. 3.- Part des nouveaux Etats membres dans le commerce de l'Union européenne à 15. Source : Eurostat, calculs DREE

importations quasi quadruplé (voir la figure 4). Ils restent encore déséquilibrés en faveur de l'Union à 15, qui a dégagé en 2003 un excédent de 5,2 Md€ (taux de couverture de 105,5), mais c'est une tendance à la baisse. Déjà, la Hongrie, la République tchèque et la Slovaquie ont engrangé un excédent avec l'Union à 15 en 2003.

La forte croissance des échanges s'explique en bonne partie par les investissements directs étrangers (IDE), notamment ceux en provenance de l'Europe de l'Ouest, qui se sont déversés dans les pays candidats. Entre 1990 et 2002, la part de ces pays dans les flux d'IDE mondiaux est passée de 0,3 % à 3,3 %, soit, en termes de stock, d'environ 3 Md\$ à 140 Md\$ (voir la figure 5). Ces IDE ont eu de multiples conséquences pour les économies des pays récipiendaires : augmentation de la productivité et de niveau de vie, équilibrage de la balance des paiements, allègement de la contrainte de change, etc. On constate ces dernières années que si le flux diminue un peu, il ne tarit cependant pas et qu'il se porte dorénavant plutôt vers des projets *ex-nihilo* que des reprises d'entreprises existantes, les programmes de privatisation étant quasi terminés.

La conséquence la plus visible de ces IDE est l'apparition de secteurs de spécialisation sectorielle ou régionale peu présents avant le processus d'ouverture. Ainsi, à côté de secteurs traditionnels d'exportation, comme l'habillement ou les meubles, apparaissent l'automobile et l'électronique (voir la figure 6). La concentration géographique des IDE permet de dresser des régions de spécialisation. C'est le cas pour l'automobile en Pologne, République tchèque et Slovaquie, ou pour l'électronique en Hongrie et République tchèque (et explique en bonne partie la présence commerciale grandissante de la Chine).

Le phénomène marquant des dernières années est la modification de la nature et de la structure sectorielle des échanges des nouveaux entrants avec l'Union européenne. D'une part, si le commerce inter-branche continue de dominer les échanges entre les deux zones, le commerce intra-branche a progressé, au moins pour les pays plus avancés dans la

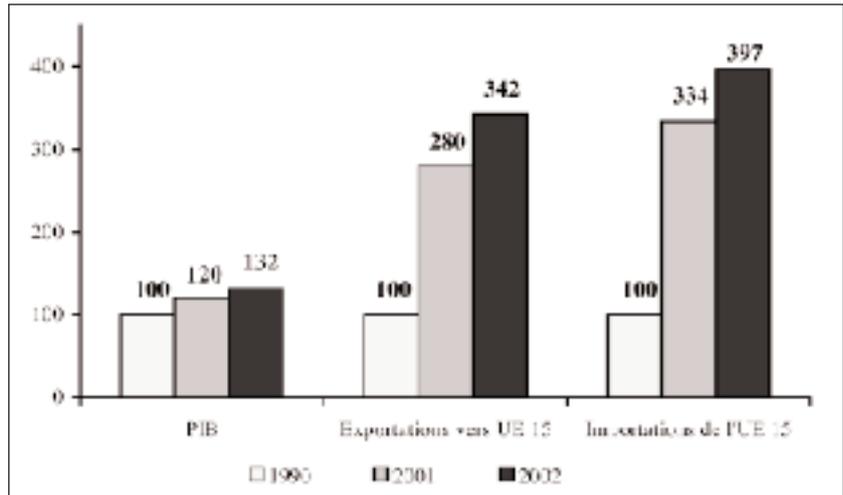


Fig. 4. - Une ouverture forte aux échanges avec l'UE 15, plus rapide du côté des importations (chiffres de PIB et de commerce indice 100 en 1990). Source : Eurostat, calculs DREE.

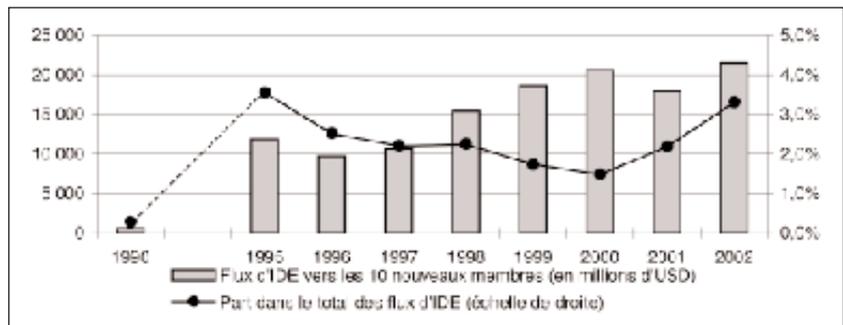


Fig. 5. - Flux d'IDE vers les nouveaux entrants et part dans les flux mondiaux d'IDE. Source : CNUCED, calculs DREE.

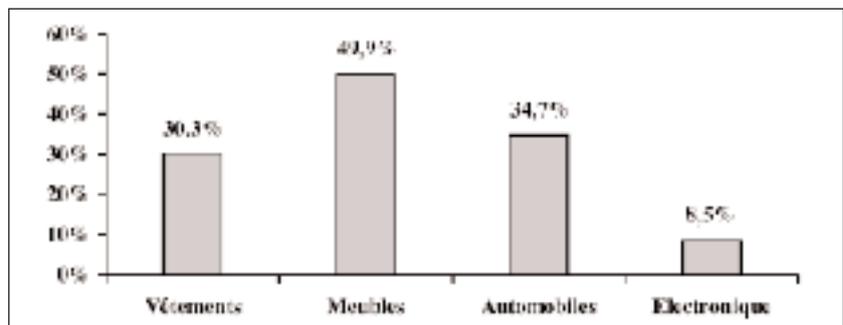


Fig. 6. - Part de la zone Elargissement dans les importations de l'UE 15 (en % des importations extra-UE). Source : Douanes, calculs DREE.

transition. D'autre part, la structure de spécialisation de ces pays est en mutation rapide. Au début de la transition, cette structure était dominée par les secteurs intensifs en main-d'œuvre et en matières premières, alors que des désavantages comparatifs étaient constatés dans les secteurs intensifs en capital. Depuis quelques années, on constate une atténuation des désavantages dans les secteurs capitalistiques, parallèle-

ment au maintien d'avantages dans les industries traditionnelles.

## La présence française dans les nouveaux États membres

La place des entreprises françaises est meilleure aujourd'hui qu'il y a douze ans, au commencement des négocia-

tions d'adhésion, mais elle reste nettement en-deçà de son potentiel. Avec presque 13 Md€ d'exportations et un excédent de 2,3 Md€ en 2003, c'est certes quatre fois plus qu'en 1992, mais cela représente encore seulement 5,3 % de part de marché. La France réalisant environ 10 % de part de marché dans l'Union européenne à 15, elle est donc loin de son potentiel. L'Allemagne, qui s'octroie une part de 25 %, ne peut constituer une bonne comparaison puisqu'elle bénéficie de l'effet de voisinage immédiat (du reste une part des échanges français transitant par l'Allemagne n'est pas comptabilisée dans les statistiques et fausse un peu les données). En revanche, la France devrait pouvoir dépasser l'Italie qui la distance encore avec 6,3 %.

L'évaluation des potentiels de croissance du commerce entre les dix pays « en rattrapage » et les pays de l'Union européenne à 15 montre l'importante marge de progression de ces échanges. Les exportations de la France à destination de cette région atteignent un peu plus de 60 % de leur niveau potentiel. Parmi les autres pays de l'UE, l'Autriche et l'Italie font mieux que la France puisque ces pays se situent à un niveau proche ou supérieur à 80 % de leur potentiel à l'exportation.

On constate depuis plusieurs années une forte augmentation des échanges entre la France et les nouveaux membres de l'Union européenne avec

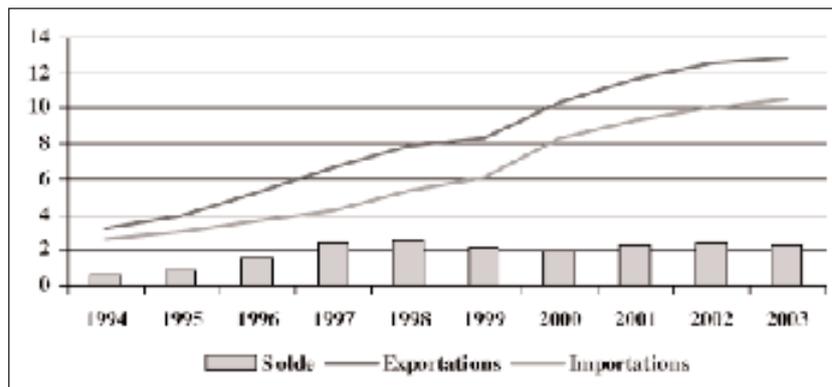


Fig. 7. - Evolution du commerce français avec la zone Elargissement.

Source : Douanes, calculs DREE

une tendance à un léger resserrement des excédents (voir la figure 7). En 2003, la France a ainsi connu un déficit commercial avec la Hongrie, la Slovaquie et la Lituanie.

Ne serait-ce que par sa taille, la Pologne occupe une place particulière dans nos échanges. Elle représente, avec 6,7 Md€ en 2003, 28 % de notre commerce avec la zone, et ses exportations connaissent une forte dynamique, notamment vers la France (+10 % en 2003). La Hongrie et République tchèque viennent en seconde position, la France réalisant avec chacune plus de 15 % de ses exportations vers les nouveaux membres. Au total, 3,7 % du commerce extérieur français s'est réalisé avec cette zone en 2003 (voir le tableau I), soit davantage qu'avec la Chine (2,9 %) ou l'Amérique latine (1,9 %).

Les échanges de la France avec les pays candidats en 2003 ont été dominés par l'industrie (94 % du total), plus précisément par les biens intermédiaires, les biens de consommation et les biens d'équipement (voir le tableau II). Les excédents commerciaux de la France sont les plus importants dans l'industrie automobile et le secteur des biens intermédiaires. A l'inverse, c'est dans le secteur des biens de consommation (vêtements, meubles, bois) que notre déficit commercial est le plus important (celui-ci atteignait 515 M€ en 2003 avec les dix nouveaux membres, et 1,17 Md€ si l'on y rajoute les deux pays toujours candidats (Roumanie et Bulgarie). A ce stade, et en contraste avec la structure globale des échanges commerciaux français, l'agroalimentaire ne représente qu'une faible part relative de nos

TABLEAU I  
Détail du commerce extérieur français avec la zone Elargissement en 2003

	Exportation françaises (en M €)	Importations françaises (en M €)	Solde (en M €)	Taux de couverture	Part de la zone dans les exportations françaises	Part de la zone dans les importations françaises
<b>Chypre</b>	342	59	283	579,7 %	2,6 %	0,6 %
<b>Estonie</b>	189	91	98	207,7 %	1,5 %	0,9 %
<b>Hongrie</b>	1 953	2 158	-205	90,5 %	15,1 %	20,2 %
<b>Lettonie</b>	143	77	66	185,7 %	1,1 %	0,7 %
<b>Lituanie</b>	313	445	-132	70,3 %	2,4 %	4,2 %
<b>Malte</b>	530	194	336	273,2 %	4,1 %	1,8 %
<b>Pologne</b>	3 899	2 724	1 175	143,1 %	30,2 %	25,5 %
<b>Rép tchèque</b>	2 110	1 734	376	121,7 %	16,3 %	16,2 %
<b>Slovaquie</b>	650	708	-58	91,8 %	5,0 %	6,6 %
<b>Slovénie</b>	955	701	254	136,2 %	7,4 %	6,6 %
<b>Total à 10</b>	11 084	8 891	2 193	124,7 %	85,7 %	83,2 %
<b>Bulgarie</b>	432	420	12	102,9 %	3,3 %	3,9 %
<b>Roumanie</b>	1 414	1 371	43	103,1 %	10,9 %	12,8 %
<b>Total à 12</b>	12 930	10 682	2 248	121,0 %	100,0 %	100,0 %

Source : Douanes, calculs DREE

TABLEAU II  
Composition sectorielle des échanges de la France avec la zone Elargissement

Secteurs	Exportations françaises	Importations françaises	Solde (en M €)	Taux de couverture	Structure globale des exportations françaises	Structure globale des importations françaises
Agroalimentaire	4,7 %	3,9 %	182	143,4 %	12,5 %	9,6 %
Biens de consommation	15,3 %	29,5 %	-1 169	62,8 %	15,3 %	17,0 %
Industrie automobile	20,9 %	12,7 %	1 356	200,3 %	15,5 %	11,6 %
Biens d'équipement	19,2 %	17,0 %	660	136,3 %	23,1 %	20,7 %
Biens intermédiaires	39,3 %	34,4 %	1 409	138,3 %	30,3 %	30,6 %
Energie et produits divers	0,6 %	2,5 %	-189	29,2 %	3,4 %	10,5 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %	2 248	121,0 %	100,0 %	100,0 %

Source : Douanes, calculs DREE

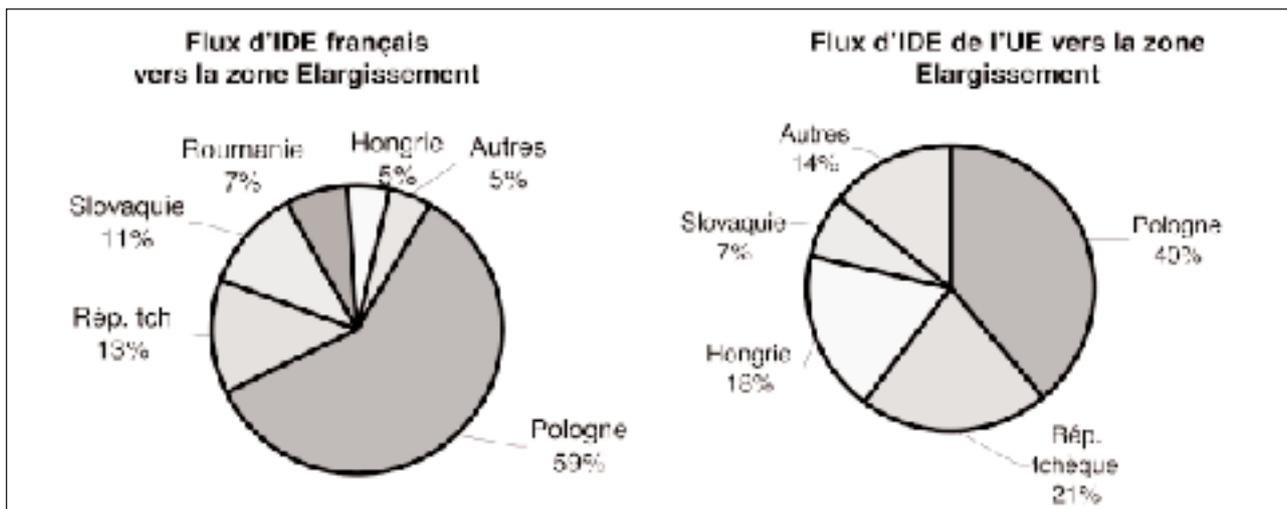


Fig. 8. - Flux d'IDE.

échanges avec les pays candidats. La suppression au 1<sup>er</sup> mai 2004 des tarifs douaniers dans ce secteur permet d'espérer une amélioration rapide des positions françaises dans ce domaine.

Les entreprises de l'Hexagone ont largement participé à la progression des IDE dans la région. Leur part est passée de 4,6 % en 1998 à plus de 20 %. Ce chiffre est probablement sous-évalué en raison de nombreux investissements qui, pour des raisons fiscales, sont enregistrés au départ d'un pays tiers (souvent les Pays-Bas ou le Luxembourg). Réalisée avec retard par rapport à ses principaux concurrents (Allemagne, Etats-Unis, Italie, Autriche, Pays-Bas, Grande-Bretagne), cette percée française a permis de les distancer presque tous à partir de l'année 2000, puisqu'on estime que la France se situe aujourd'hui au 3<sup>e</sup> rang des investisseurs derrière l'Allemagne et les Etats-Unis.

On constate cependant une forte diminution depuis 2002. Si l'ensemble des

investissements français vers l'étranger sont en baisse cette année-là (-40 %) ils le sont davantage vers les douze pays candidats (-60 %), soit une chute de 4 643 M€ en 2001 à 1 802 M€ en 2002. Il est encore un peu tôt pour savoir s'il s'agit d'un phénomène structurel. La Pologne offre l'exemple le plus frappant passant de 2 387 M€ à seulement 9 M€ (voir la figure 8).

Les IDE français sont majoritairement tournés vers les services ; ils représentent dans la zone près de 75 % du stock total d'investissement français. Si l'on compare la répartition sectorielle des IDE français au total des IDE reçus par chaque pays, on constate que les entreprises françaises ont davantage investi dans les services que leurs concurrentes, notamment en Pologne, en République tchèque et en Slovaquie.

En termes de destination des IDE, l'exemple le plus frappant est celui de la Pologne où, selon les statistiques locales, la France est devenue de très loin le pre-

mier investisseur (avec près de 14 Md€) devant les Etats-Unis et l'Allemagne (entre 8 et 9 Md€ chacun). La Pologne a reçu entre 1996 et 2002 près de 60 % des flux français vers la zone (voir la figure 9). En 2<sup>e</sup> position vient la République tchèque, puis la Slovaquie et la Roumanie, distançant la Hongrie qui n'obtient que 4,7 % du total.

A la fin de l'année 2002, les entreprises françaises possédaient 22 044 implantations dans le monde, employant près de 5 millions de salariés. Les pays industrialisés concentrent 55 % des implantations françaises et 65 % des effectifs, en majorité dans l'Union européenne. Conséquence de l'accroissement considérable des IDE français, les pays de la zone Elargissement connaissent une progression du nombre d'implantations, et encore davantage des effectifs employés, plus forte que la moyenne. Ces pays accueillent désormais près de 8 % du total des implan-

TABLEAU III  
Filiales françaises dans la zone Elargissement en 2000 et en 2002

Pays	Nombre de filiales en 2002	Croissance par rapport à 2000	Effectifs en 2002	Croissance par rapport à 2000
Pologne	651	12 %	153 813	154 %
Rép tchèque	272	-22 %	57 658	20 %
Hongrie	239	68 %	50 083	185 %
Roumanie	216	46 %	57 429	15 %
Slovaquie	166	35 %	25 458	172 %
Bulgarie	63	25 %	3 329	158 %
Lettonie	44	16 %	1 164	15 %
Estonie	29	32 %	2 212	89 %
Slovénie	28	-10 %	5 442	14 %
Lituanie	26	63 %	2 496	453 %
Chypre	13	-19 %	417	2 %
Malte	8	-11 %	2 705	16 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 755</b>	<b>15 %</b>	<b>362 206</b>	<b>84 %</b>

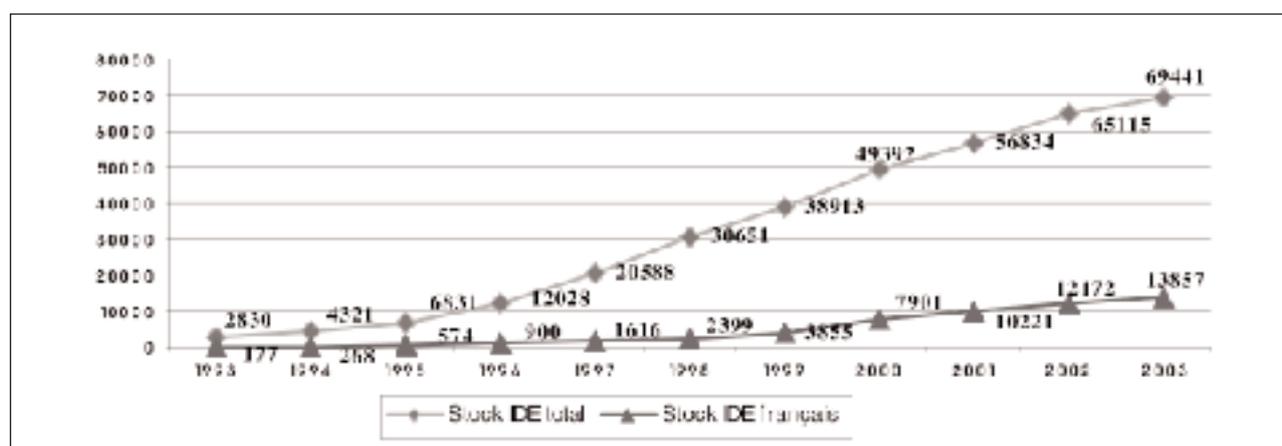


Fig. 9. - Stock d'IDE de plus de 1M\$ en Pologne. Source : PAAIZ

tations et des effectifs de filiales françaises dans le monde (voir le tableau III).

Là encore, le cas de la Pologne est exemplaire puisqu'on estime à 150 000 les personnes directement employées par une entreprise française et à 500 000 celles qui en bénéficient indirectement (fournisseurs, sous-traitants, etc.).

Selon une enquête menée par les Missions économiques des pays de l'élargissement auprès des filiales recensées, il ressort que les raisons d'investir communiquées par les entreprises sont dans l'ordre d'importance : l'existence d'un nouveau marché à conquérir (anticipation de consommation supplémentaire), la proximité géographique, l'environnement institutionnel stable notamment à la suite de la reprise de l'acquis communautaire, la formation de la main d'œuvre et finalement le coût de la main d'œuvre.

## Des opportunités d'affaires pour les entreprises

La croissance des nouveaux membres est sensiblement plus forte que celle de l'Union européenne à 15 et peut s'expliquer par un rattrapage de niveau de vie, une adaptation aux normes européennes et le flux constant d'IDE. La croissance des 12 pays candidats était de 8,4 % en 2000 et 4,3 % en 2002 contre 3,5 % et 1 % pour les 15 pays de l'Union. On peut raisonnablement penser que cet écart perdurera quelques années encore. Le différentiel de niveau de vie reste important et à lui seul offre de nombreuses opportunités dans les secteurs de la consommation (voir la figure 1 ci-avant). Le rattrapage des modes de consommation est déjà à l'œuvre depuis quelques années et a plutôt tendance à

s'accélérer. C'est l'accès de tranches de population de plus en plus nombreuses à ces biens qui est en jeu et offre de réelles perspectives aux entreprises. Quelques secteurs sont particulièrement concernés par ce phénomène :

- les biens alimentaires transformés, pour lesquels la part de marché française peut indéniablement être améliorée ;
- le textile-habillement, notamment dans les gammes moyenne et supérieure du prêt à porter ;
- les biens d'équipement du foyer, la décoration, le bricolage-jardinage ;
- les produits cosmétiques ;
- les biens liés aux technologies de l'information et de la communication.

De nombreuses activités sont encore embryonnaires dans les pays d'Europe centrale et orientale, ou du moins dans certains d'entre eux. En matière de commerce, si la grande distribution a connu un développement accéléré dans la

zone, les grandes surfaces spécialisées y sont encore peu nombreuses. Avec l'enrichissement progressif des ménages et la diminution de la part relative de l'alimentation dans la consommation, de nouvelles opportunités d'investissement apparaîtront, liées aux loisirs et au tourisme par exemple, ou à des activités commerciales de proximité qui pourront se développer par des réseaux de franchise.

Dans le domaine des communications et de l'environnement, des besoins se manifesteront encore pendant de nombreuses années, auxquels les investisseurs et les exportateurs étrangers seront les plus à même de répondre. La BEI évalue à plusieurs centaines de milliards d'euros le coût de la mise à niveau des infrastructures est-européennes pour les dix prochaines années.

C'est le cas pour les infrastructures de transport (routier, ferroviaire, maritime, fluvial et aérien), l'énergie (production d'électricité, chauffage urbain), l'environnement (eau potable, retraitement des eaux usées, dépollution), les télécommunications (téléphonie, transmission des données). En outre, dans ces secteurs, la convergence des économies et l'apport des fonds structurels européens contribueront à rendre solvables des demandes qui ne le sont pour l'instant pas en raison de revenus trop faibles.

En anticipation de leur entrée dans l'Union européenne, les dix nouveaux Etats membres ont bénéficié des financements structurels communautaires depuis le début de 2004. Les dotations au titre des Fonds structurels et du Fonds de cohésion pour les trois années de programmation 2004-2006 s'élèvent à un total de 22,8 Md€, correspondant aux montants arrêtés, fin 2002, au Conseil européen de Copenhague, à quelques ajustements près (voir le tableau IV).

Les transferts prévus pour la période 2004-2006 représentent des pourcentages significatifs rapportés aux PIB des nouveaux Etats membres. Pour la Pologne, par exemple, ils s'établissent à 2 %, pour la République tchèque à 1,17 % et pour la Hongrie à 1,06 %. Ces taux dépassent significativement ceux connus pour les pays des précédents élargissements. A titre d'exemple, pour la période 1989-1993 les 6,2 Md€ destinés à l'Espagne représentaient seulement 0,75 % de son PIB et les 3,8 Md€ destinés au Portugal représentaient 3,07 %.

La Commission estime que le taux de retour pour les entreprises françaises a été par le passé d'environ 15 % (chiffre à utiliser avec précaution pour deux raisons : la nationalité d'une entreprise étant difficile à déterminer et les attributaires de contrats étant le plus souvent des consortiums multinationaux). L'objectif de taux de retour pour les contrats attribués dans le cadre des financements européens pour les nouveaux membres doit donc être d'au moins 10 %.

D'autres types d'aides communautaires sont susceptibles d'offrir des opportunités intéressantes pour les entreprises françaises. En effet, certaines sommes ont été accordées exceptionnellement lors de la négociation finale de Copenhague aux futurs adhérents, en raison de leurs besoins spécifiques :

- en matière de sécurité nucléaire (démantèlement des centrales dangereuses et modernisation/surveillance des autres) dotée de 375 M€, pour laquelle la Lituanie et la Slovaquie recevront respectivement 285 M€ et 90 M€ (prix 99) ;
- en matière de sécurité aux frontières, la « Facilité Schengen » est dotée de 849 M€.

Pour mémoire, et sans qu'on puisse encore évaluer l'ampleur exacte du marché, les budgets consacrés au dévelop-

pement rural, dotés de 5,76 Md€ pour les trois ans (prix courants), offriront également des opportunités intéressantes, à travers la modernisation des exploitations agricoles (fournitures de matériels agricoles et de technologies). La Pologne recevra plus de 2,8 Md€, la Hongrie 602 M€, la Tchéquie 543 M€ et la Lituanie 489 M€.

## De multiples secteurs ouverts aux exportateurs français

Conséquence directe du fort taux d'IDE dans ces pays, les besoins en matière d'équipements industriels sont considérables. L'effet sur la productivité l'illustre de manière significative. Le taux de productivité des entreprises à capitaux étrangers est par exemple en République tchèque de 82 % pour un taux de productivité des entreprises locales de 45 %. De même, il est respectivement de 76 % et 27 % en Hongrie mais seulement de 49 % et 31 % en Pologne. Ainsi, dans de multiples secteurs industriels, les besoins des économies de la zone élargissement constituent des opportunités de premier plan pour les exportateurs français :

- biens d'équipement des entreprises : matériels pour les industries agricoles et agroalimentaires, matériels de transport, équipements électrique et électronique, équipements de stockage-logistique ;
- biens intermédiaires pour les infrastructures industrielles : matériaux de second œuvre, matériels d'isolation, chauffage, climatisation ;
- biens intermédiaires pour la production industrielle : plasturgie, emballage, com-

posants pour l'industrie automobile,  
métallurgie de pointe. ●